

Ecrit par le 22 novembre 2024

La restructuration du PGE prolongée jusqu'en 2026



L'accord de place sur les restructurations de Prêts Garantis par l'État (PGE) dans le cadre de la Médiation du crédit aux entreprises est prolongé jusqu'en 2026.

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, François Villeroy de Galhau, Gouverneur de la Banque de France, Ivan Odonnat, président de l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer et directeur général de l'Institut d'émission d'Outre-mer, et Nicolas Namias, président de la Fédération bancaire française, viennent de décider de renouveler jusqu'au 31 décembre 2026 l'accord de place du 19 janvier 2022 sur les rééchelonnements des Prêts Garantis par l'État (PGE).

Écrit par le 22 novembre 2024

« Dans leur grande majorité, les entreprises ont fait face en 2022 et 2023 au remboursement de leur PGE sans difficulté : d'ores et déjà plus de 50 milliards de crédits ont été intégralement remboursés sur les 107 milliards d'euros octroyés aux TPE/PME depuis 2020, expliquent les signataires. Toutefois, certaines entreprises peuvent individuellement rencontrer des difficultés de remboursement de leurs prêts bancaires, dont leur PGE. Le dispositif de restructuration de PGE via la Médiation du crédit permet d'accompagner les TPE/PME rencontrant des difficultés de remboursement de leurs dettes bancaires dans la recherche de solutions amiables avec leur banque. Il a permis d'accompagner environ 560 entreprises en 2022 et 2023 en leur permettant d'étaler le PGE sur une durée de 2 à 4 années supplémentaires par rapport à l'échéancier initial, avec maintien de la garantie de l'État, en parallèle du réaménagement des autres financements bancaires. »

La reconduction pour 3 années supplémentaires de ce dispositif permettra de prolonger cette possibilité d'accompagnement pour les TPE/PME qui en présenteraient le besoin.

(Vidéo) Château Saint-Laurent : Tony Parker fait sauter la banque du financement participatif

Ecrit par le 22 novembre 2024



Il aura fallu moins de 1h à la légende du basketball français, propriétaire du Château Saint-Laurent à Morières-lès-Avignon, pour boucler une opération de financement participatif de 1M€.

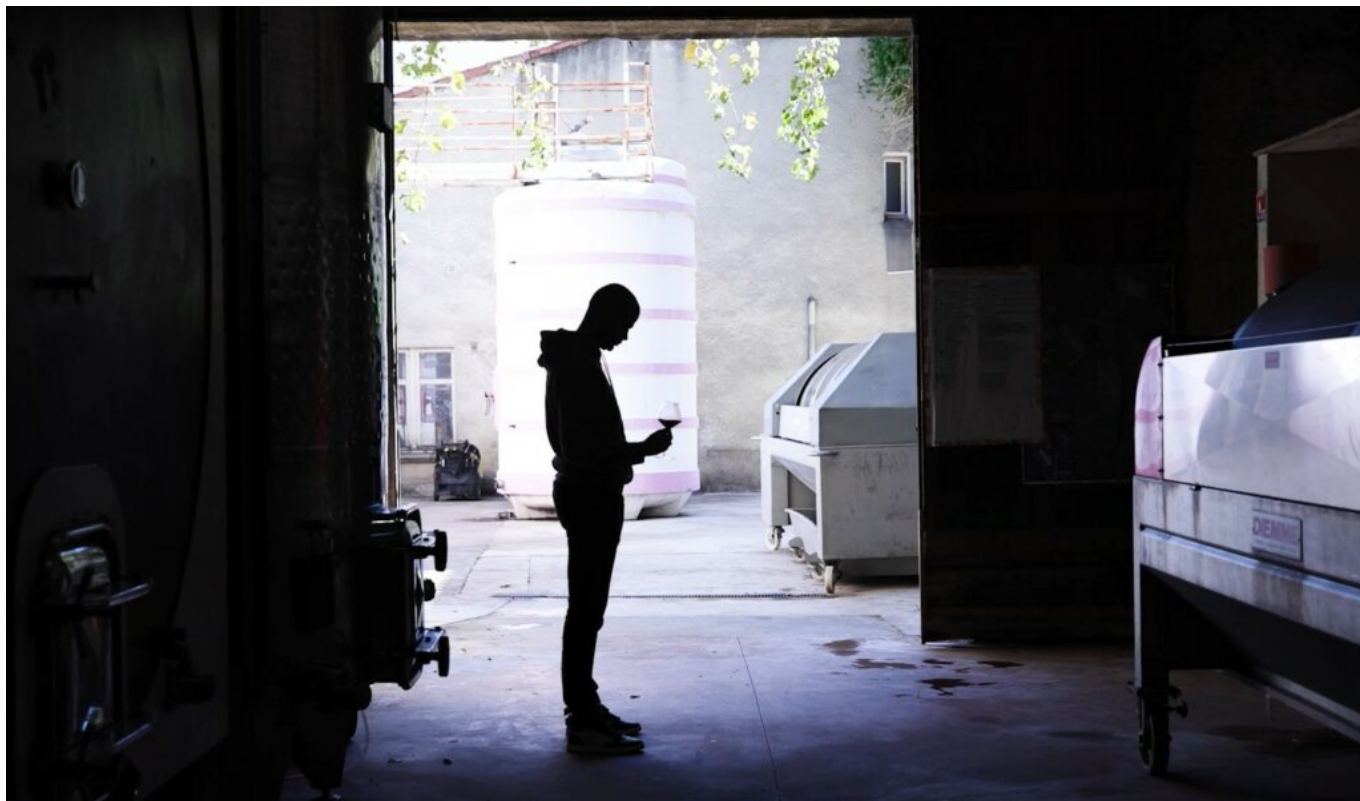
Propriétaire [du Château Saint-Laurent à Morières-lès-Avignon](#) depuis l'an dernier, l'ancien basketteur [Tony Parker](#) vient de réaliser une opération de financement participatif d'un montant de 1M€. Pour réunir cette somme sur [la plateforme montpelliéraine Bricks.co](#), il aura fallu moins de 1 heure aux 3 400 investisseurs particuliers afin de répondre à l'appel de l'ancien meneur des Spurs de San Antonio.

« Assister à un tel enthousiasme est incroyable, s'enthousiasme Tony Parker. Cela démontre la force de l'investissement participatif, et la passion que nous avons pour notre patrimoine français. Je suis honoré de partager cette aventure avec autant d'investisseurs enthousiastes. »

38 hectares en Côtes-du-Rhône et IGP Méditerranée

Associé à [Saïd El Yousfi](#), fondateur de la maison de négoce de vins rares et iconiques [Maison Wineted](#), Tony Parker dispose d'un domaine de 38 hectares de vignes s'étendant autour d'une bâtisse datant du XIVe siècle. Un vignoble en Côtes-du-Rhône et IGP Méditerranée constitué essentiellement de syrah, grenache, cinsault, viognier et roussanne. L'ensemble du domaine a choisi la voie de l'agroécologie et 2023 marque la première année de conversion au bio.

Ecrit par le 22 novembre 2024



Le Château Saint-Laurent s'est engagé dans une conversion au bio depuis cette année. © DR

Le Château Saint-Laurent est également un pôle d'œnotourisme capable d'accueillir des réceptions haut-de-gamme (mariages, séminaires d'entreprise...) avec une nouvelle salle de réception, une grande terrasse modulable de 250m², une piscine de 400m² et une vingtaine de chambres rénovées.

« Une occasion unique de permettre au plus grand nombre d'accéder à un investissement immobilier d'une telle envergure. »

« Pour Tony Parker, ce projet de financement participatif ne représente pas seulement une opportunité d'investissement, mais également une occasion unique de permettre au plus grand nombre d'accéder à un investissement immobilier d'une telle envergure, explique la plateforme Bricks.co dont l'ancien champion est aussi l'un des ambassadeurs. En effet, Tony Parker a choisi de financer le Château Saint-Laurent par le biais de la plateforme de financement participatif Bricks, non pas par nécessité financière ou en réponse à des refus de crédits bancaires, mais par une conviction profonde en la puissance du collectif. Le Château Saint-Laurent incarne l'histoire et la richesse culturelle du pays. Tony Parker, en s'associant à Bricks pour cette démarche, partage une vision commune avec la plateforme : celle de démocratiser l'investissement immobilier, ouvrant ainsi les portes de projets exceptionnels à une

Écrit par le 22 novembre 2024

audience plus large et diversifiée. »

Le domaine produit des Côtes-du-Rhône et des IGP Méditerranée constitué essentiellement de syrah, grenache, cinsault, viognier et roussanne. © DR

Vaucluse : deux nouveaux lauréats bénéficient du « fonds vert »



Ce lundi 3 juillet, 200 nouveaux projets lauréats du Fonds vert ont été dévoilés et se sont vu attribuer 63,5M€ de financement. Parmi eux, deux projets vauclusiens.

Annoncé par la Première ministre, Elisabeth Borne, fin août dernier, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé Fonds vert, est doté de 2 milliards d'euros afin d'aider les collectivités territoriales et leurs partenaires à accélérer leur transition écologique. Le fonds finance trois types d'actions : le renforcement de la performance environnementale dans les territoires ;

Écrit par le 22 novembre 2024

leur adaptation au changement climatique ; l'amélioration du cadre de vie.

Après une première salve de lauréat en avril dernier, qui avait permis aux communes d'[Oppède](#) et de [Villars](#) de recevoir respectivement les sommes de 149 600€ et 133 131€, la première pour un projet de remplacement de chaudières pour ses bâtiments communaux et la seconde pour la rénovation énergétique de son école, une deuxième salve de projets lauréats vient d'être dévoilée. Celle-ci comporte 200 projets pour un investissement total de 63,5M€.

Parmi les projets retenus, deux sont Vauclusiens et concernent les communes de Sablet et de Sault. La commune de Sablet se voit attribuer la somme de 40 170€ pour la rénovation énergétique de ses écoles par un système de géothermie. La commune de Sault se voit quant à elle attribuer la somme de 138 030€ pour la rénovation énergétique de ses bâtiments communaux. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce sont au total 10 initiatives qui ont été retenues pour plus de 3,6M€ investis.

Vaison Ventoux aux côtés des entreprises vauclusiennes

Ecrit par le 22 novembre 2024



Le 20 juin, la communauté de communes [Vaison Ventoux](#) a accueilli la réunion de présentation de 'Sud entreprises', un ensemble de dispositifs d'accompagnement et de financement pour le développement des entreprises en Vaucluse avec la [Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur](#), la [CCI de Vaucluse](#) et la [CMA Provence-Alpes-Côte d'Azur](#).

Pour cette présentation, une quinzaine d'entreprises étaient au rendez-vous telles que Demeures en Provence, Boyer Jardin et piscine, Menuiserie RMS, Association Cédants et repreneurs d'affaires, ou encore Lou Bouscatié.

Les dispositifs d'accompagnement et de financement pour le développement des entreprises en Vaucluse s'inscrivent dans le cadre du Schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation de la Région Sud.

Qu'est-ce que 'Sud entreprises' ?

'Sud entreprises' est une gamme d'aides régionales, financières et de conseil, pour être accompagné. Elle s'adresse aux commerçants, artisans, dirigeants de TPE, de PME, d'ETI ou de start-up, ou encore à ceux qui sont au stade de l'idée, ou en phase de création ou de reprise, quel que soit le secteur d'activité.

Ecrit par le 22 novembre 2024

Avec 'Sud entreprises', la Région Sud ambitionne de mobiliser plus de 400 millions d'euros au bénéfice des entreprises et d'accompagner et/ou financer 50 000 entreprises d'ici 2028. Les dispositifs s'adressent à toute sorte d'entreprise, mais la Région a tenu à mettre en avant le respect environnement. Ainsi, les projets à impact significativement négatif sur le climat et sans intégration de la portée climatique ne sont pas éligibles aux dispositifs, les montants d'aides seront bonifiés pour les projets exemplaires en matière de préservation de l'environnement, et des contreparties environnementales seront attendues et précisées dans la convention financière pour les grandes entreprises.

Neuf dispositifs différents

Afin de pouvoir d'être la plus large possible en termes d'accompagnement, la Région Sud propose donc neuf dispositifs qui visent chacun des entreprises différentes :

- 'Mon projet de rénovation' accompagne les entreprises en création ou en développement. Son objectif principal est la redynamisation des centres-villes. La Région Sud prend en charge jusqu'à 5000€ de dépenses.
- 'Mon projet d'entreprise' accompagne la création, la reprise, le développement, le redressement, ou encore la transmission d'entreprise. La Région Sud et 13 professionnels de terrain prennent en charge le conseil et le financement nécessaire, gratuitement ou à un coût réduit.
- 'Soutien à l'hébergement touristique' accompagne les TPE et PME du tourisme et les Sociétés Civiles Immobilières afin de moderniser l'hébergement, d'améliorer l'impact environnemental et l'accessibilité pour les personnes handicapées, et d'accroître ou d'améliorer l'accueil des saisonniers. La Région Sud peut accorder une subvention d'investissement pour un montant maximum de 100 000€.
- 'Investour' accompagne les TPE du tourisme ayant des salariés ou ayant prévu de créer des emplois et les PME du tourisme. L'objectif est d'aider à la diversification de l'activité, la rénovation ou l'extension, la modernisation, l'investissement pour un développement durable ou pour un projet d'innovation. La Région Sud pourra intervenir en quasi-fonds propres avec un prêt participatif de 50 000€ à 350 000€.
- 'Cedre' s'adresse aux entreprises de moins de 5 millions d'euros de chiffre d'affaires et aux entreprises de moins de 250 salariés, d'au moins 2 ans d'existence. Le dispositif peut permettre aux entreprises de se faire accompagner par un expert, pour la mise en œuvre de leurs toutes premières actions de transition écologique, avec une subvention forfaitaire de 3 000€ sur un minimum de dépenses de 3 750€. Il permet également de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et complet sur trois ans, du diagnostic au plan d'action. Certaines entreprises pourront obtenir une subvention pouvant aller jusqu'à 100 000€ pour les projets d'investissements écologiques.
- 'Parcours Sud industrie 4.0 carbone' concerne les TPE ou PME avec un effectif inférieur à 250 personnes et un chiffre d'affaires de moins de 50 millions d'euros, et les ETI de moins de 500 salariés en fonction de leur projet. L'objectif est d'accompagner la transformation des entreprises industrielles, pour une industrie du futur durable à l'horizon 2028, grâce à une

Écrit par le 22 novembre 2024

première phase de diagnostic financée entièrement par la Région.

- 'France 2030 régionalisé - Projets d'innovation' accompagne les PME et ETI dans leurs projets de Recherche et Développement concernant les filières : naturalité, transition énergétique/écologique, aérospatial/sécurité/défense, économie bleue, santé/silver économie, tourisme/culture, chimie verte et matériaux avancés, technologies intelligentes/communicantes/sécurisées, optique/photonique. Ce dispositif propose une subvention ou une avance remboursable pouvant aller jusqu'à 500 000€.
- 'Région Sud Investissement' accompagne les PME et TPE de moins de 250 salariés et 50 millions d'euros de chiffre d'affaires pour soutenir des projets qui concourent à la souveraineté, la résilience et la réindustrialisation de l'économie régionale mais aussi à l'émergence d'innovations de rupture. Le dispositif intervient pour accélérer la levée de fonds et augmenter votre capacité en fonds propres.
- 'Sud Développement' concerne les PME et ETI concourant au Plan Climat. La Région Sud aide à financer les investissements productifs et toutes les transitions, numérique, énergétique et écologique, avec une subvention comprise entre 100 000€ et 500 000€.

Pour obtenir plus de détails sur chaque dispositif, [cliquez ici](#).

V.A.

Deux communes vauclusiennes bénéficient du Fonds vert pour la biodiversité, le tri et les biodéchets

Ecrit par le 22 novembre 2024



Le Fonds Vert est le fonds d'accélération de la transition écologique des territoires mis en place par le gouvernement. En Paca, 1,7M€ a été attribué pour soutenir des projets relatifs à la biodiversité, le tri à la source et la valorisation des biodéchets. Les communes de Villars et d'Oppède vont pouvoir bénéficier d'une partie de cette somme.

Au début du mois d'avril a eu lieu le premier comité de programmation des mesures régionales du Fonds vert. 200 000€ sont prévus pour soutenir certaines collectivités de la région, dont la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse, et pour conduire les études de mise en œuvre et d'évaluation du tri à la source des biodéchets sur leurs territoires. 1,5M€ seront investis dans plusieurs autres projets de la région Sud en ce qui concerne la stratégie nationale pour la biodiversité.

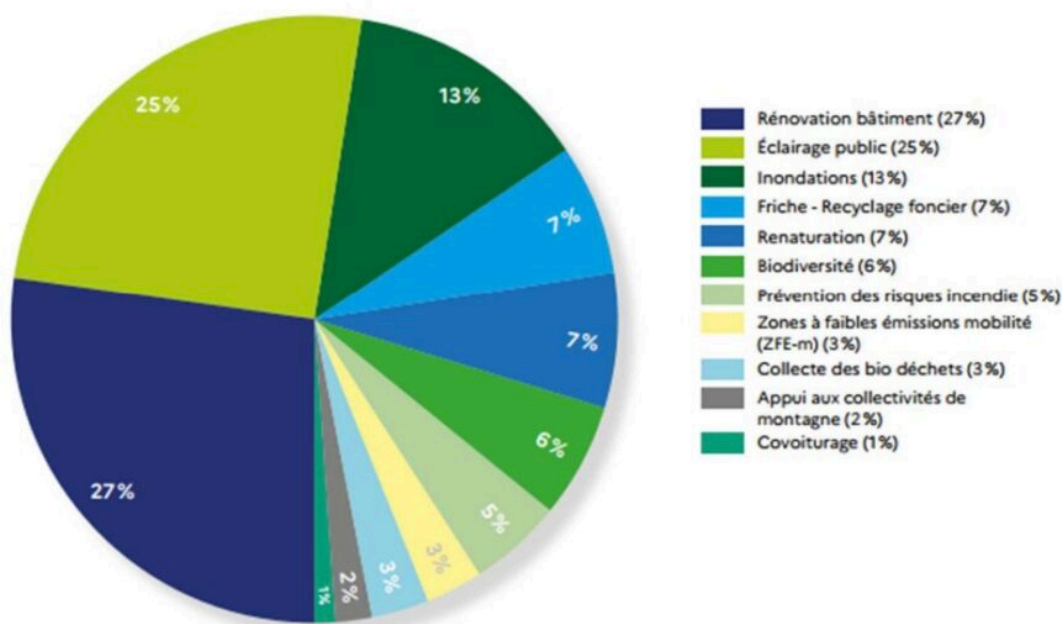
C'est donc 1,7M€ qui a été attribué en tout. Une partie du montant va profiter à la commune de Villars pour la rénovation énergétique globale de son école, mais aussi à la commune d'Oppède pour le remplacement des chaudières à fioul par des pompes à chaleur air/eau dans les bâtiments communaux. La commune de Villars recevra 133 131€ et celle d'Oppède 149 600€ pour leur projet respectif.

Le Fond Vert rencontre un véritable succès en Paca. Au 18 avril 2023, 619 dossiers ont été déposés pour

Écrit par le 22 novembre 2024

une demande globale de 300M€ de financement. La majorité de ces dossiers concerne la rénovation des bâtiment et l'éclairage public.

Répartition des dossiers par mesure



Le prochain comité de programmation des mesures régionales aura lieu le 3 mai prochain, pour examiner de nouvelles demandes de financement relatives à la stratégie nationale biodiversité et au tri à la source et la valorisation des biodéchets, ainsi que les demandes de financement déposées au titre du recyclage foncier.

V.A.

Le Grand Avignon lauréat du programme 'Sentiers de nature'

Écrit par le 22 novembre 2024



La secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée de l'Écologie Bérangère Couillard vient d'annoncer, dans le cadre du plan 'Destination France', les 9 lauréats du programme 'Sentiers de nature', dont le [Grand Avignon](#) fait partie.

Ce programme, pour lequel l'État a fait un appel à projets, vise à subventionner des projets de création ou de restauration écologiques de sentiers pour développer le tourisme durable en France. Les programmes '[Sentiers de nature](#)' et '[France vue sur mer - Sentier de littoral](#)' participent à l'ambition de faire de l'Hexagone la première destination mondiale de tourisme durable d'ici 2030.

Ce sont donc 900 000€ de subventions qui ont été alloués aux neufs premiers 'Sentiers de Nature', dont le Grand Avignon, mais aussi la commune de Grignan dans la Drôme. « Les collectivités territoriales ont un rôle fondamental dans la préservation de nos patrimoines naturels, culturels et paysagers, a déclaré Bérangère Couillard. Pour cela, nous devons créer et restaurer les sentiers naturels pour faciliter l'accès à la nature pour chaque citoyen. » Ainsi, pour le Grand Avignon, l'État va cofinancer une étude de faisabilité d'un tracé pédestre itinérant favorisant l'approche écologique et paysagère d'espaces identitaires du territoire.

Les appels à projets pour les deux programmes ne sont pas terminés, il est encore possible pour les

Écrit par le 22 novembre 2024

communes, collectivités territoriales et associations de déposer leur dossier sur les sites internet des programmes jusqu'au 31 octobre 2024.

V.A.

La Région Sud aide les lycéens à se faire vacciner contre le papillomavirus



En France, il est estimé que le papillomavirus est responsable d'environ 1/3 des cancers qui touchent généralement les zones intimes et les voies aérodigestives supérieures. Les 16-18 ans étant les plus fréquemment touchés, la Région Sud a décidé de financer le vaccin contre cette infection pour les lycéens.

Si le Président de la République a annoncé une grande campagne de vaccination gratuite pour les élèves de 5^e, la Région Sud, elle, a annoncé un dispositif de rattrapage vaccinal entre 15 et 19 ans, dans le cadre

Ecrit par le 22 novembre 2024

du Plan Cancer régional 2022-2027. « Nous avons une opportunité historique, et donc une vision : éradiquer une maladie qui progresse, le cancer du col de l'utérus. On sait comment faire, on peut réussir ce pari, mais il faut tous s'y mettre », a affirmé Renaud Muselier, président de la Région.

Ainsi, le Plan Cancer étant doté de 40 millions d'euros, le Pass Santé Jeunes mis en place par la Région Sud devrait être renforcé prochainement afin d'accompagner financièrement les élèves qui souhaitent se faire vacciner. « En pratique, nous allons renforcer les moyens de ce Pass, dont les crédits sont aujourd'hui épuisés sur l'année scolaire en cours, pour le relancer d'ici à la fin du mois de mars », explique le président de la Région. Les jeunes pourront donc bénéficier d'une consultation chez un médecin capable de prescrire le vaccin, via la plateforme du Pass. Dès la prochaine rentrée en septembre, le chéquier du Pass Santé Jeunes sera renforcé, avec un « coupon-vaccination » spécifiquement dédié au vaccin contre le papillomavirus, et une campagne de sensibilisation sera menée dans les établissements.

V.A.

La French Tech organise sa Matinale sur l'innovation

Ecrit par le 22 novembre 2024



Demain, le vendredi 25 novembre, la [French Tech Grande Provence](#) organise sa Matinale 'Accompagnement et financement de l'innovation' dans le cadre la Semaine de l'Industrie organisée par la [Chambre de commerce et d'industrie \(CCI\) de Vaucluse](#).

Demain matin, l'ensemble des acteurs de l'accompagnement et du financement sera réuni sur le stand de la French Tech Grande Provence dans les locaux de la CCI. Au programme : tables rondes, conférences et ateliers.

Startups, très petites entreprises, petites et moyennes entreprises, mais aussi porteurs de projet sont invités à venir poser toutes les questions qu'ils souhaitent, quelle que soit leur étape de développement.

Le programme de la Matinale

L'ouverture de la Matinale se fera à 9h, en présence de [Gilbert Marcelli](#), président de la CCI de Vaucluse, [Paul Hermelin](#), président de l'entreprise de services du numérique [Capgemini](#), [Audrey Brun](#), directrice de l'agence de développement économique [RisingSud](#), mais aussi [Carole Loget](#), chargée d'Affaires innovation chez [Bpifrance](#). Dès 9h30, tous participeront à une table ronde, animée par Christophe Leininger, Coordinateur Général de la French Tech, qui abordera 3 questions : 'Le Vaucluse est reconnu pour l'excellence des filières du tourisme, de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Qu'en est-il pour celles du numérique et de l'industrie ? Quelles forces d'innovation ces deux filières portent-elles ? Quelles sont

Ecrit par le 22 novembre 2024

les stratégies à mettre en place pour les accompagner durablement ?'

À 10h30, [Nicolas Chéhanne](#), responsable Europe à risingSUD, présentera les programmes européens pour accompagner les entreprises dans leur projet d'innovation. [Pierre Aumont](#), ingénieur développement économique et responsable partenariats et relations entreprises à [Avignon Université](#), quant à lui, évoquera les dispositifs CIR et du CICO à 11h. S'ensuivra une explication de la cotation des startups, par [Gilles Duquénois](#), Directeur de la [Banque de France Vaucluse](#). Cette matinale sera suivie d'un buffet de 12h30 à 13h30.

Les animations se poursuivront dans l'après-midi avec un atelier 'Jeu Aventure Entrepreneur' à 13h30, animé par la Banque de France Vaucluse pour comprendre les notions comptables et financières de base. À 14h30, il y aura un atelier 'Des premiers clients à la levée de fonds' pour lequel il faut [s'inscrire en ligne](#), animé par [Isabelle Dao](#), responsable communauté [Les Premières Sud](#).

Vendredi 25 novembre. De 9h à 15h30. Entrée libre et gratuite. CCI de Vaucluse. 46 cours Jean Jaurès. Avignon.

V.A.

CCI : lancement du 4e programme d'investissements d'avenir (PIA)

Ecrit par le 22 novembre 2024



L'Etat et la Région investissent conjointement dans des actions en faveur du développement des entreprises et lancent le 4^e programme d'investissements d'avenir (PIA). A cette occasion, la [CCI de Vaucluse](#) organise une matinée, le jeudi 7 juillet, pour découvrir trois dispositifs complémentaires de financement.

Le programme d'investissements d'avenir (PIA) a été mis en place par l'Etat pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire, afin de permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois. Après le déploiement du PIA3 (10 milliards €) de 2017 à 2020, c'est au tour du programme d'investissement d'avenir PIA4.

Par ce programme, d'une valeur de totale de 20 milliards €, l'Etat et la Région investissent conjointement dans des actions en faveur du développement des entreprises innovantes. Ces actions ont pour objectif de financer des projets, individuels ou collaboratifs, d'envergure régionale, voire nationale, entrant dans les priorités régionales définies dans le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), la stratégie de spécialisation intelligente (S3) et le plan climat régional. Sous forme de subventions et/ou d'avances remboursables, 74M € seront mobilisés jusqu'en 2025 pour accompagner l'innovation dans les start-up et PME régionales.

Ecrit par le 22 novembre 2024

A cette occasion, la [CCI de Vaucluse](#) organise une réunion, en présentiel et en visio-conférence, le jeudi 7 juillet, qui s'adresse aux entreprises industrielles. L'objectif est de prendre connaissance de trois dispositifs complémentaires de financement.

Cette matinée sera animée par [Julien Fraysse](#), sous-préfet à la relance du Vaucluse, Bérengère Bonnaffoux, service financement aux entreprises de la Région Sud, et Mélanie Clouard de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

Programme :

- Actions nationales : France relance 2030.
- L'action 'projets d'innovation' en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : une aide financière permettant d'accompagner les projets de recherche et développement portés par une PME et ETI du territoire, en phase d'étude de faisabilité ou de développement.
- L'action 'projets collaboratifs R&D (I-Démo Régionalisé)' : un soutien aux projets collaboratifs de recherche et développement conduits par un consortium qui rassemble au minimum deux partenaires industriels ou de services dont une PME ou une ETI et un partenaire de recherche, aux effets diffusants et intégrateurs au sein d'une filière.
- L'action 'projets d'accompagnement et transformation des filières' en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : un soutien à la structuration de filières régionales clefs par le financement de dépenses mutualisées d'investissement et de R&D.

Jeudi 7 juillet de 9h à 10h45 au campus de la CCI de Vaucluse - inscription gratuite, mais obligatoire via le formulaire en [lien ici](#).

J.R.